



TLB EST FAVORABLE AU MAINTIEN DES INDICES DE PRIX DE REVIENT ACTUELS

Chaque mois, l'Institut Transport routier et Logistique Belgique (ITLB) publie l'évolution moyenne des principaux postes de coûts d'une entreprise de transport sous forme d'indices.

Les indices de prix de revient sont utilisés par de nombreux transporteurs comme base de négociation tarifaire avec leurs clients. La grande valeur ajoutée de ces indices est qu'ils ne proviennent d'aucune entité commerciale et sont donc considérés comme neutres et généralement acceptés.

Depuis sa création, l'ITLB exerce des missions pour le compte du gouvernement fédéral. Depuis la sixième réforme de l'État, certaines de ces missions ne relèvent plus de compétences fédérales, mais de compétences qui ont été transférées aux régions. C'est pourquoi, depuis peu, outre le gouvernement fédéral, les régions font également partie de l'organe de direction de l'ITLB.

Étant donné que les régions sont compétentes pour un certain nombre de tâches et de missions effectuées par l'ITLB, il n'est pas inconcevable qu'elles décident à terme de créer leur propre institut.

Si cela devait se concrétiser, TLB préconise de conserver les indices de prix de revient bien connus, qui sont devenus incontournables après toutes ces années et qui sont largement utilisés dans le secteur des transports.

Dans un petit pays comme la Belgique, personne ne peut réellement bénéficier d'indices de prix de revient Bruxellois, Wallons et Flamands.